



Délibération 2026.04.12

Nombre de membres		Suffrages exprimés
en exercice	présents	
19	15	17
Votes		
Pour : 17		
Contre : 0		
Abstention : 0		

Le 28 avril 2026 à 19 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué le 14 avril 2026, s'est réuni en séance ordinaire et publique dans la salle habituelle de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur MÉTIVIER Philippe.

Présents : MÉTIVIER Philippe, FOURRÉ Frédérique, FORBEAU Sébastien, MAILLET Cécile, BONAMY Christian, MAUCHIEN Anne, CHABENAT Jean-Michel, DUVOUX Sylviane, BAUDET Laurence, MÉSIER Marie-Christine, PION Bruno, CHAUVEAU Valérie, CHAUVEAU Delphine, PERRICHON Julien, TARTIERE Steeven.

Pouvoirs : RIVIÈRE Fabien à MÉTIVIER Philippe, CARREL Céline à BONAMY Christian.

Excusés : MALASSINET Alain, MÉTIVIER Christophe.

Délibération affichée et exécutoire le :

30/04/26

Vote du taux des taxes directes locales 2026

Vu la délibération du conseil municipal n° 2025.03.05, en date du 25 mars 2025, qui a fixé les taux des taxes directes locales pour l'année 2025 ainsi :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties :	38,03 %
- Taxe foncière sur les propriétés non-bâties :	31,71 %
- Taxe d'habitation (1) :	10,14 %

(1) : pour les résidences secondaires, les autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale et les logements vacants.

Considérant qu'à taux constants, avec les bases prévisionnelles 2026 fournies par l'état 1259 des services fiscaux, le produit pour la commune serait de 981 333 €, coefficient correcteur déduit ;

Sans discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir pour 2026 les taux appliqués l'année dernière pour les trois taxes directes locales (TFPB, TFPNB et TH).

Le Maire,
MÉTIVIER Philippe.

La secrétaire de séance,
FOURRÉ Frédérique.

